

DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE TOULOUSE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Toulouse, le 17 octobre 2022

Une rentrée sur les chapeaux de roue pour les services de la direction des douanes

Depuis la rentrée des classes de début septembre, les services des douanes de la Direction régionale de Toulouse ont multiplié les saisies (produits stupéfiants, tabac illicite, contrefaçons, matériels ne respectant pas les normes de sécurité, objets en ivoire ...), faisant ainsi feu de tout bois dans la lutte contre les grands trafics nationaux et internationaux.

Dans les affaires les plus marquantes, on retiendra tout d'abord celle du 27 septembre 2022 à l'aéroport de Toulouse Blagnac où les agents de la brigade des douanes ont contrôlé une passagère de nationalité brésilienne, en provenance de SAO PAULO via AMSTERDAM en possession de 3 bouteilles en verre d'alcool contenant de la cocaïne liquide pour un poids total de presque 5 kg.

Mais les douaniers de l'aéroport de Blagnac ne s'arrêtent pas en si bon chemin, avec le 3 octobre 2022, une saisie d'environ 20 kg de cocaïne conditionnés en 17 paquets identiques entourés de scotch dans la valise d'une voyageuse en provenance de Paris et qui a été remise à l'OFAS à l'issue de la procédure douanière, sur instructions du parquet de Toulouse, pour de plus amples investigations judiciaires.

Cette saisie de cocaïne est valorisée à plus de 800 000 euros sur le marché illicite.

Il s'agit d'une saisie record de cocaïne en poudre transportée dans un bagage, à l'aéroport de Toulouse Blagnac, et d'un coup fort porté par la douane de Blagnac au trafic de produits stupéfiants sur la région toulousaine.

Plus au Nord-Est de l'ex région Midi-Pyrénées, les douaniers de la brigade de Millau se sont également illustrés dans cette lutte contre les produits stupéfiants et le tabac illicite en enchaînant les saisies majeures.

Le 21 septembre, les douaniers de Millau contrôlent un ensemble routier en provenance du Maroc via l'Espagne. Le réservoir intrigue les douaniers et le chien de service anti-stupéfiant marque de manière significative cette pièce. Le démontage et la fouille du réservoir permettent la découverte de près de 120 kg de pollen de cannabis, soit une saisie valorisée à hauteur d'1 200 000 euros.

Le lendemain, ce même service saisit 10 valises marocaines contenant toutes du pollen de cannabis, pour un poids total de 327 kg, dans un camion frigorifique, en provenance d'Espagne. Le chien de service anti-stupéfiants avait également porté un intérêt fort autour du camion, confirmant alors les doutes de l'équipe des douanes. Cette saisie est valorisée à un niveau de 3 270 000 euros sur le marché illicite.

Enfin, dernière affaire en date, le 6 octobre 2022 où, malgré la présence d'un véhicule ouvreuse, les agents de Millau déjouent les plans d'une organisation criminelle en interceptant un véhicule

chargé de 190 kg de tabac manufacturé, soit l'équivalent de 950 cartouches de cigarettes ou de 9 500 paquets de cigarettes de contrebande.

POUR ALLER PLUS LOIN

douane.gouv.fr
[@douane_france](https://twitter.com/douane_france)
Espace presse de la douane

Contact presse :

Philippe MASLIES-LATAPIE : philippe.maslies-latapie@douane.finances.gouv.fr, 09 70 27 60 25